

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Collège Saint-Eutrope à Aix-en-Provence : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé pour le lancement d'une opération de réhabilitation du collège Saint-Eutrope à Aix-en-Provence :

- d'approuver le programme de l'opération, joint en annexe du rapport, pour lequel seront engagées les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évalué à 6 850 000 € TTC, réparti en 850 000 € TTC pour les services et 6 000 000 € TTC pour les travaux.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée